

## Peinture à effet martelé



### Définition

Peinture décorative brillante à effet martelé pour structures et mobiliers métalliques.

### Destination

SILMART s'utilise en intérieur et extérieur.

Peinture à effet martelé à base de résines glycérophtaliques à séchage très rapide pour décoration extérieure et intérieure.

Finition décorative et protectrice, lessivable, destinée aux mobiliers, huisseries et supports métalliques recouverts d'un primaire adapté.

### Propriétés

- Aspect décoratif.
- Masque les imperfections du support.
- Grande dureté et adhérence.
- Séchage rapide, manipulable dans la journée.

### Mise en œuvre

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1.

#### Préparation

- Les supports seront propres et secs.
- Les parties métalliques seront protégées par une couche de primaire antirouille, type **DIPADUR PRIMAIRE** ou **DIPAMETAL PRIMAIRE**.
- Les autres supports seront imprimés avec un époxy bi-composant de type DIPADUR.

#### Application

- Bien mélanger avant application.
  - Sur fonds cohérents, propres, sains, préalablement imprimés, appliquer 1 couche de SILMART. **Appliquer de préférence au pistolet, pression conseillé 3 bars**
  - Dilution de 6 à 8 %. L'aspect martelé sera fonction de l'épaisseur de la couche, de la distance du pistolet au support et de la pression de pulvérisation.
- Peut également s'appliquer à la brosse ou au rouleau laqueur, mais l'effet martelé sera moins régulier.**
- Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par grand vent, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, en plein soleil et par temps de pluie.

#### Diluant

442.

## Caractéristiques techniques

### Aspect du film

Brillant.

### Brillant spéculaire

Supérieur à 80 sous 60°.

### Teintes

Teintes nuancier.

### Conditionnement

1 litre, 5 litres et 15 litres.

### Liant

Résine glycérophtalique.

### Densité

1,02 kg/dm<sup>3</sup>.

### Séchage

(à 20°C, H.R. : 65 %)

- Hors poussières : 10 minutes.
- Sec : 30 minutes.
- Recouvrable : 1 heure.

### Extrait sec

En poids : 58 %.

En volume : 51 %.

### Conservation

- En emballage d'origine (non ouvert) : 12 mois.
- À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité.

### Rendement

Suivant la porosité du support : de 8 à 10 m<sup>2</sup>/l pour 1 couche.

## Caractéristiques réglementaires

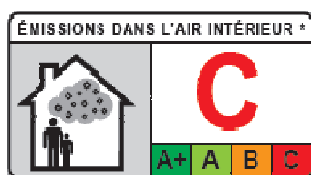
### Classification

**AFNOR**

NF T 36-005 - Famille I classe 4a

### Assurance

**SILMART** est assuré au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.



\*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

### Hygiène et sécurité

Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une irritation cutanée. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. En cas d'ingestion : appeler immédiatement un Centre Anti-Poison ou un médecin. Ne pas faire vomir. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et au savon/se doucher. En cas d'inhalation : s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être enlevées facilement. Continuer à rincer.

Pour de plus amples informations, merci de consulter notre fiche de données de sécurité.

### Règlementation COV

Conforme à la directive COV 2004/42/CE :  
Valeur limite UE pour ce produit (cat A/i) : 500 g/l.  
Ce produit contient moins de 500g/l.

### Déchets

Eviter le rejet dans l'environnement.

Eliminer le contenu/récipient comme des déchets spécifiques, conformément aux réglementations locales et nationales.

**CE**D : 080111\*/150110\*.

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance lumineuse Y est supérieur à 35. Les données dans cette fiche sont valables pour le produit blanc.

**reca**

peintures

RECA S.A.S.  
94 route de Toulouse F-31190 AUTERIVE  
Tél. : +33 (0)5 61 50 55 50  
www.reca.tm.fr  
contact@reca.tm.fr